

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CALVET, Maire.

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, ISSALY Christine, MARTY Maurice, CAYRE Jérôme, DELTORT Marie-Anne, FILHOL Anthony, GLADIN Nathalie, LOUIS Renaud, MOULY Caroline, MOULY Philippe, PHARAMOND Nicole, PRADELS Michel.

Excusés : BIBAL Laurence, CAPMARTIN Marion (procuration à ISSALY Christine), CASAGRANDA Stéphane (procuration à CALVET Jean-Marc), EPRINCHARD Michel (procuration à ISSALY Jean-Pierre), GARIBAL Christine (procuration à MIRABEL Isabelle).

**AJOUT D'UNE DELIBERATION**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'avenant au lot démolition de la Résidence Senior.

Le Conseil Municipal autorise l'examen de cette délibération à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

- Approbation des PV du 13 avril 2022
- Avenant au lot Démolition de la Résidence Senior
- Acquisition d'un tracteur pour l'entretien des terrains de sport.
- Cession bande de terrain La Granière pour l'élargissement d'un chemin.
- Convention avec le SMICA pour l'hébergement des données et de sécurisation des postes informatiques.

**Décision du Maire**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal :

- Commande à l'entreprise DELBES SAS pour l'Étanchéité du toit de la salle des fêtes. Montant 4 389 euros HT

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

**Délibération n° 2022-31 - Fonctionnement des assemblées  
Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Marie-Anne DELTORT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**Délibération n° 2022-32 - Fonctionnement des assemblées  
Approbation du procès-verbal du 13 avril 2022**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022 qui a été envoyé à chaque membre.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022**

**Délibération n° 2022-33 – Commande publique**  
**Avenant au lot démolition Résidence Senior**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le marché pour la déconstruction et le désamiantage d'une friche urbaine dans le cadre du projet de Résidence senior. Le lot Déconstruction a été confié à l'entreprise SIRMAIN. M. le Maire indique qu'il y aurait lieu d'examiner l'avenant du lot n° 1 « Déconstruction » concernant les travaux supplémentaires liés à la récente acquisition les immeubles situés aux n° 4 et 6 de l'avenue du Ségala.

Monsieur le Maire indique que le devis complémentaire de l'entreprise SIRMAIN s'élève à 8 000 € portant le montant du lot « déconstruction » à 77 923,60 €.

**DECISION :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer l'avenant au lot n°1 « Déconstruction » du marché déconstruction et le désamiantage d'une friche urbaine dans le cadre du projet de Résidence senior.

**Délibération n° 2022-34 – Commande publique**  
**Acquisition d'un tracteur**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une consultation a été réalisée pour l'acquisition d'un tracteur. Il précise que la meilleure proposition a été fournie par les Etablissements LAGARRIGUE avec un matériel de type agricole Kioti pour un montant total de 21 000 € HT.

**DECISION :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'acquérir le tracteur de la marque Kioti aux Etablissements LAGARRIGUE.
- Autorise M. le Maire à signer le bon de commande.

**Délibération n° 2022-35 – Domaine et patrimoine**  
**Acquisition de parcelle pour élargissement de voirie La Granière**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à l'occasion d'un aménagement de terrain lieu dit La Granière il y aurait d'acquérir des bandes de terrain pour un élargissement du chemin que M. Bennet est disposé à céder à la Commune. Après modification parcellaire les parcelles et surfaces cédées sont les suivantes :

Cession par M. Jean-Marc BENNET à la Commune :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
E	1358	La Granière	28ca
E	1359	La Granière	71ca
E	1360	La Granière	2a31ca

**DECISION :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022**

- décide d'acquérir à M. Bennet Elie les parcelles n° 1358 – 1359 et 1360 moyennant le prix de 1 € le m<sup>2</sup>, soit un montant de 330 euros.
- précise que les frais d'acte sont à la charge de la Commune.
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier et notamment l'acte notarié.

<b>Délibération n° 2022-36 – Commande publique Hébergement des données</b>
--

Exposé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la Commune a opté pour le système d'hébergement des données et de sécurisation des postes informatiques proposé par le SMICA pour assurer les prestations techniques sont les suivantes :

- Hébergement sécurisé
- Sauvegarde des données
- Infogérance des identités et accès aux données
- Infogérance des messageries électroniques
- Licences Microsoft avec les mises à jour
- Maintenance des postes informatiques

La cotisation est déterminée chaque année par délibération du Comité Syndical du SMICA. La convention est renouvelable par tacite reconduction.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'hébergement des données et de sécurisation informatique avec le SMICA.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.